

2^{ème} Edition du Prix de Thèse CODATU

Pour la meilleure thèse en langue française sur la mobilité urbaine dans les pays du Sud

Semaine de la Mobilité Durable et du Climat, Dakar, 3-7 octobre 2022

REGLEMENT DU PRIX DE THESE CODATU

CODATU, avec le soutien de l'Agence Universitaire de la Francophonie et de l'Université Senghor, organise un « Prix de la meilleure thèse en langue française sur la mobilité urbaine dans les pays du Sud » qui sera délivré durant la Cérémonie de Clôture de la Semaine de la Mobilité Durable et Climat, co-organisée par CODATU, qui se tiendra du 4 au 7 octobre 2022 à Dakar, Sénégal.

Nota Bene : L'appel à candidatures pour la 2^{ème} édition du Prix de Thèse CODATU en langue française publié en 2021 n'ayant pas permis de distinguer une ou un lauréat(e), le Prix de Thèse est de nouveau proposé en 2022.

ARTICLE 1 : Objectifs du Prix

- Encourager les doctorants et jeunes chercheurs francophones dans le champ de la mobilité urbaines dans les pays du Sud.
- Renforcer l'interaction entre chercheurs d'une part, professionnels et décideurs d'autre part, en publiant la recherche du lauréat sur le site web de CODATU.
- Affirmer le rôle de CODATU pour encourager les relations Nord-Sud et Sud-Sud, aussi bien du point de vue de la recherche que des coopérations opérationnelles.

ARTICLE 2 : Récompenses

Deux prix sont mis en concours, l'un de 5 000 euros (cinq mille euros) pour la ou le lauréat(e) classé(e) premier, et l'autre de 1 000 euros (mille euros) pour la ou le lauréat classé(e) second.

Les lauréats obtiendront par ailleurs :

- Un certificat officiel par CODATU, signé par le Président de CODATU, le Président du jury du Prix de thèse en langue française CODATU, le Secrétaire Général de CODATU, le Directeur Général de CODATU, le Recteur de l'AUF et le Recteur de l'Université Senghor.
- Une inscription gratuite à la Conférence CODATU de Dakar et la prise en charge des repas, du 4 au 7 octobre 2022.
- La prise en charge d'un déplacement pour donner une conférence présentant le travail doctoral dans l'un des campus de l'Université Senghor.

Les récompenses (certificat et prix) seront remises lors de la Cérémonie de Clôture de la Semaine de la Mobilité Urbaine et du Climat à Dakar, du 4 au 7 octobre 2022.

Remerciements :

CODATU remercie l'AUF et l'Université Senghor qui parrainent ce prix de thèse selon les conditions exposées dans cet Article.

ARTICLE 3 : Recevabilité du dossier et critères de sélection

3.1 Recevabilité du dossier :

1. Les candidats doivent avoir obtenu leur doctorat dans les trois ans qui précèdent la Semaine de la Mobilité Urbaine et du Climat. Aussi, sont éligibles les candidats ayant soutenu leur thèse en 2019, 2020 et en 2021.
2. Les candidats doivent présenter une activité de recherche innovante dans le contexte urbain d'un ou de plusieurs pays du Sud. Tous types de transports urbains sont autorisés, motorisés ou non motorisés.
3. Le travail de thèse s'inscrit dans la discipline du génie civil, de l'économie, des sciences politiques, de l'environnement, de l'urbanisme, de la géographie ou d'autres sciences sociales.
4. Les candidats donnent leur accord écrit à CODATU autorisant la diffusion du titre de la thèse de doctorat, des références bibliographiques et de leur adresse e-mail sur le site de CODATU

3.2 Critères de sélection :

1. Les thèmes de recherche, en particulier la qualité scientifique des thèmes de recherche développés par le candidat, leur originalité et leur aspect novateur.
2. Les résultats théoriques et fondamentaux, ainsi que les résultats appliqués et transférables à d'autres pays du Sud, ou les solutions innovantes.
3. La qualité du dossier, présentation claire et concise et qualité linguistique.

ARTICLE 4 : Le Comité de sélection du Prix de thèse CODATU

- CODATU constitue le Comité de sélection du Prix de thèse en partenariat avec l'Agence Universitaire de la Francophonie et l'Université Senghor. Le Comité de sélection se compose de trois personnalités francophones issues du milieu académique. Elles auront la charge de l'examen des candidatures et de l'annonce des lauréats.
- Dans l'éventualité où le Comité de sélection du Prix de thèse en langue française CODATU ne serait pas satisfait des candidatures reçues, il s'arroge le droit de proposer à CODATU de garder le Prix.
- Le processus de travail du Comité de sélection est confidentiel.
- Les décisions du Comité de sélection sont irrévocables.

ARTICLE 5 : Dossier de candidature

Les candidats font parvenir les documents suivants au Président du Comité de sélection du Prix de thèse en indiquant « Prix de thèse en langue française CODATU » dans l'objet du mail, à l'adresse suivante :

contact@codatu.org, **avant la date du 30 juin 2022** (il est recommandé de faire parvenir les candidatures avant cette date) :

1. La fiche de candidature complétée : << <http://www.codatu.org/wp-content/uploads/Fiche-de-candidature-FR-1.docx> >>
2. La copie du diplôme de doctorat avec signature et tampon de l'Université de délivrance, avec mention de la date à laquelle le diplôme a été obtenu
3. Un résumé de la thèse en 10 pages maximum (**limite stricte**) au format pdf et respectant la présentation suivante : Format A4, espacement 1,5cm, taille de police 12 Times New Roman, marge de 2,54cm.

Les résumés qui ne respecteraient pas le format demandé ne seront pas pris en considération.

Le résumé de la thèse doit être signé par le Directeur de thèse et inclure les éléments suivants :

- Titre
 - Objectif(s)
 - État de l'art
 - Méthodologie
 - Présentation des données
 - Principales analyses
 - Principaux résultats
 - Conclusion(s)
 - Perspectives de recherches futures
4. Les éléments novateurs et la qualité scientifique de la Thèse doivent être clairement explicités dans le résumé de 10 pages du travail doctoral. Cela constituera un des principaux critères pris en compte par le Comité de sélection.
 5. Un texte d'une page (**limite stricte**) rédigée selon le format indiqué en (3) expliquant dans quelle mesure la thèse :
 - fait correspondre théorie et pratique
 - propose des enseignements transférables à d'autres pays du Sud au-delà du ou des terrains d'étude de la thèse.
 6. La bibliographie de la thèse.
 7. Un résumé d'une page (**limite stricte**) de la thèse en anglais.
 8. Un court C.V. (**1 page maximum**) en format A4, taille de police 12 Times New Roman.
 9. Une autorisation signée permettant à CODATU de diffuser le titre de la thèse de doctorat, les références bibliographiques et le nom et l'adresse e-mail du candidat sur le site de CODATU.
 10. Le << lien >> pour télécharger gratuitement les articles complets du candidat qui ont été rédigés à partir de la recherche doctorale. Si cela n'est pas autorisé par l'éditeur, le candidat joint une copie du ou des article(s) à sa candidature.
Note bene : s'il n'est pas possible d'obtenir un lien de téléchargement gratuit, le candidat joindra la copie des articles publiés à la suite du formulaire de candidature.
 11. La liste des publications issues de la recherche doctorale en indiquant la date et les détails de la revue dans laquelle la publication est parue.

Remarques importantes :

- Les dossiers incomplets ou ceux qui ne respectent pas les consignes énoncées ci-dessus ne seront pas pris en considération.
- Durant le processus d'évaluation des candidatures, il pourra être demandé d'envoyer la version complète de la thèse de doctorat au Comité de sélection du Prix de thèse CODATU de façon confidentielle.

ARTICLE 6 : Dates limites

- 30 juin 2022 : date limite pour envoyer le Formulaire de candidature et les documents nécessaires.
- Fin juillet 2022 : publication des noms des deux lauréats sélectionnés par le Comité de Sélection.

ARTICLE 7: Disqualification

- Les candidats qui ne respecteront pas le Règlement du prix de thèse CODATU se verront disqualifiés.
- Les documents incomplets et qui ne respecteront pas les critères fixés dans l'Article 5 ne seront pas pris en considération.
- Les formulaires incomplets ou les dossiers de candidatures dans lesquels ne figureront pas l'ensemble des documents ne seront pas pris en considération.
- Les dossiers de candidature transmis après le **30 juin 2022** ne seront pas pris en considération.